

Comité paritaire

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune Syndicat des agents de la conservation de la faune

Compte rendu

Date : 6 juin 2006

Endroit : Atrium, salle B 311, 5700, 4^e Avenue Ouest, Québec

Président : M. Lukasz Granosik

Secrétaire : M. Pierre Bisson

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Partie syndicale : MM. Roger Cloutier
Pierre Gagné
Dominic Gagnon
Jean-Claude Lafont
Paul Legault

Partie patronale : MM. Rémi Dumas
Denis Gagnon
Henri Guillemette
Carol Proulx

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes :

- Remplacer « Calendrier d'équipe de travail » par « Concours de recrutement » au point 5 et ajouter le point 10 a) « Uniforme – Polar (veste) »

2. Adoption du compte rendu de la rencontre du 12 avril 2006

Avant l'adoption du compte rendu, la partie syndicale informe les membres que M. Paul Legault se retire du comité paritaire. Le porte-parole de la partie syndicale est maintenant M. Jean-Claude Lafont et un nouveau représentant, M. Dominic Gagnon, s'ajoute à l'équipe syndicale.

Au nom du comité, le président remercie M. Legault pour toutes ses années de travail au sein du comité paritaire.

Après quelques minutes d'échanges, le compte rendu est adopté avec certaines modifications. Il sera signé d'ici la prochaine rencontre.

3. Suivi de la rencontre précédente

3.1 Classification, état de situation

La partie syndicale informe le comité qu'un groupe d'agents de la paix (SAAQ) a quitté le groupe de travail des agents de la paix sur l'équité salariale. Le Secrétariat du Conseil du trésor serait en mesure de poursuivre malgré le départ des contrôleurs routiers.

La partie patronale mentionne qu'un gestionnaire de la Direction de la protection de la faune a participé à une rencontre avec le Secrétariat du Conseil du trésor pour répondre à des questions concernant les tâches des agents.

3.2 Procédure concernant la dotation d'emploi

La partie patronale informe les membres que le document est pratiquement prêt et que les remarques de la partie syndicale ont été prises en considération. Le dossier est à suivre.

3.3 Secteurs limitrophes

La partie patronale informe les membres que le dossier avec le Nouveau-Brunswick est en évolution. Entre-temps, l'employeur portera une attention particulière aux interventions dans cette région limitrophe.

3.4 Centre de renseignements policiers du Québec (CRPQ)

La partie patronale fait état d'un avancement laborieux dans ce dossier.

Une réponse est attendue dans les prochaines semaines de la part du ministère de la Sécurité publique.

3.5 Agent multidisciplinaire

La partie patronale, par l'entremise du directeur général répondra aux agents du secteur Nunavik à ce sujet.

3.6 Liste de déclarations d'aptitude – priorité des saisonniers

La partie patronale souligne qu'un employé saisonnier qui se présentera au concours d'agent de protection de la faune devra :

Dans un premier temps :

- passer et réussir l'examen écrit pour être inscrit sur une liste de déclarations d'aptitude;

Dans un deuxième temps :

- subir un examen médical et un test d'aptitudes physiques;
- satisfaire aux exigences d'une enquête sur les antécédents judiciaires et les bonnes mœurs; et,
- détenir un permis de conduire de classe 4A.

La partie patronale considérera par la suite l'expérience de travail à titre d'agent lors de l'embauche.

L'agent qui n'aura pas réussi l'examen écrit demeurera inscrit sur sa liste de saisonniers et ne pourra être éligible à l'obtention d'un poste régulier.

La partie syndicale demande d'exempter les employés saisonniers en poste de certaines modalités du concours.

3.7 Liste de rappel – Paix des Braves

La partie patronale confirme qu'elle a répondu à l'agent concerné à ce sujet.

3.8 Affectation (article 5-20. 04)

Si un agent, autre qu'un occasionnel, le souhaite, il pourra utiliser la banque d'affectation pour démontrer son désir d'obtenir une nouvelle affectation, comme le prévoient les conditions de travail. L'agent peut s'inscrire à la banque d'affectation en utilisant le formulaire « curriculum vitae simplifié ». On le retrouve à l'adresse intranet suivante :

http://www.intranet/s-admdrh/formul/CV_%20SIMPLIFIE.doc

Une fois le formulaire complété, il doit être envoyé au Service de la dotation de la Direction des ressources humaines.

3.9 Enquêteur en matière frauduleuse

La partie patronale fait état des renseignements obtenus auprès du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) maintenant responsable des concours. Le CSPQ a répondu que les agents de conservation de la faune n'ont pas été retenus parce que les années d'expérience exigées devaient être reliées aux attributions de la classe d'enquêteur de niveau technique (collégial).

4. 25 ans de service

La partie syndicale mentionne que des agents auraient été oubliés lors du processus de reconnaissance des 25 années de service.

Un rappel sera fait aux directeurs afin qu'ils effectuent une vérification à cet effet.

5. Concours de recrutement

La partie syndicale s'interroge sur les modalités inscrites à l'affichage concernant le recrutement « autochtone ». Elle prétend que l'application de cette *Directive sur l'admissibilité des autochtones à la classe d'agent de conservation de la faune* (CT 154632 du 29 janvier 1985) nuit aux représentations faites par les parties auprès du Secrétariat du Conseil du trésor en ce qui concerne la classification.

La partie patronale comprend la situation, mais croit qu'elle ne peut ignorer cette directive du Conseil du trésor.

6. Indemnité forfaitaire — Duchesnay

La partie syndicale informe les membres qu'elle avisera, par écrit la partie patronale, de son désaccord à maintenir la pratique convenue antérieurement (21 novembre 2002) de ne pas verser l'indemnité forfaitaire prévue à l'article 16 de la Directive sur les frais de déplacement et autres frais inhérents, lors des formations à Duchesnay.

La partie patronale prend acte et informera la partie syndicale de sa position.

7. Activités physiques

La partie syndicale se demande si l'employeur a l'intention de réintroduire un programme d'activités physiques pour les agents. Elle rappelle celui qui existait il y a quelques années et qui se nommait « Physi – Faune ».

La partie patronale fait état d'ententes corporatives intervenues avec certains centres de conditionnement physique pour les employés du Ministère. Les renseignements à ce sujet sont disponibles à l'adresse intranet suivante :

http://www.intranet/s-css/activites_physiques/in_activites_physiques.htm

8. Avis de modification du territoire (Laurentides)

La partie syndicale confirme qu'elle a reçu l'information concernant le changement de territoire dans la région des Laurentides entre le Bureau de Saint-Jérôme et celui de Labelle. Elle déclare le tout conforme.

La partie patronale prend acte.

9. Vandalisme

La partie syndicale veut savoir s'il y a des développements dans les dossiers qui sont encore pendants.

La partie patronale est en contact avec la Sûreté du Québec à ce sujet. Le directeur régional de la protection en fera le suivi.

10. Pouvoir d'interception – Loi des pêches

La partie syndicale fait état d'un récent jugement de la Cour du Québec (affaire Mark Canada) qui a trait au pouvoir des agents d'entrer et de passer sur un terrain privé. Elle remet à l'employeur un certain nombre de questions qui traitent plus particulièrement du pouvoir d'interception en matière de pêche.

La partie patronale fera les vérifications nécessaires pour connaître l'impact de ce jugement et répondre, s'il y a lieu, aux questions de la partie syndicale.

10a). Uniforme

La partie syndicale s'interroge sur les raisons qui ont amené l'employeur à retirer la veste polar de l'uniforme des agents. Cette pièce d'uniforme était appréciée et utilisée. La partie syndicale signale que cette pièce d'uniforme était pratique et facile d'entretien. Elle souhaite son maintien.

11. Préparation des rencontres

La partie patronale souhaiterait une plus grande efficacité du comité paritaire par des échanges plus consistants en préparation de la rencontre. Les parties pourraient ainsi mieux préparer leurs interventions et rendre le comité paritaire encore plus performant.

12. Prochaine réunion

La prochaine réunion est fixée au mardi 19 septembre 2006, à 9 heures. Le lieu sera à déterminer.

13. Fin de la réunion

La réunion se termine vers 12 h 45.

COMPTE RENDU VÉRIFIÉ ET ACCEPTÉ :

Porte-parole patronal _____ Date _____
Carol Proulx

Porte-parole syndical _____ Date _____
Jean-Claude Lafont

Président du comité _____ Date _____
Lukasz Granosik